



ANNEXE X
de l'arrêté du Gouvernement wallon
relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution
du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Ville de SERAING

Dossier n° PUn/2026/74

Référence SPW-ARNE :
10023799/GLE.ama

Référence SPW-TLPE :

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PERMIS UNIQUE

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS
1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Le projet a été soumis par la s.a. **ENVISAN**, rue Trigel 60 à 9308 HOFSTADE.

Le terrain concerné est situé **rue de la Vieille Espérance - 4100 SERAING**, et cadastré **SERAING 2e division section E n° 484K, n° 476N2**.

Le projet consiste à **exploiter un centre de regroupement, de tri et de prétraitement de déchets inertes et de terres de type IV ainsi que le placement d'un container et modifier le relief du sol**,

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de la séance de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées :
Le 12/06/2026	Le 17/06/2026	<u>Lieu</u> : Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING <u>Date de clôture</u> : 02/07/2026 <u>Heure de clôture</u> : 10h00	<u>Par courrier ordinaire</u> : Collège communal de la Ville de SERAING – place Communale 8, 4100 SERAING ou <u>Par courrier électronique</u> : enquete@seraing.be

La Bourgmestre,

Porte à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis unique en vertu de l'article 81, §2, 1er alinéa du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et des actes et travaux visés à l'article D.IV.4 du CoDT, est le **collège communal de la Ville de SERAING**

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1^{er} du Code de l'Environnement.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête au Service de l'Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**).

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du demandeur : la s.a. **ENVISAN** - Courriel : info@envisan.com - Tél : 053 77 28 55 ou auprès du **Fonctionnaire technique** et du **Fonctionnaire délégué** du Service Public de Wallonie, Montagne Sainte-Walburge 2, 4000 LIÈGE.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

SERAING, le 10 juin 2026.

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,
(délégation du 3 avril 2025)
(CDLD art. L1132-5)

Angelo TROLIO
Agent Technique

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 13 février 2025)
(CDLD art. L 1132-4)

JULIE GELDOF
TROISIÈME ÉCHEVINE